

Budget 2026 : la CGF appelle le futur Gouvernement à stopper la surenchère fiscale pour préserver la croissance et éviter l'asphyxie des entreprises du commerce de gros

Paris, le 2 octobre 2025 – A quelques jours du début des débats sur le budget et dans l'attente de la constitution d'un nouveau Gouvernement, la Confédération des Grossistes de France (CGF) plaide pour un cadre fiscal stable, concerté et adapté à la viabilité économique des entreprises. L'objectif ? Maintenir la compétitivité et la confiance d'un secteur économique stratégique qui représente sur l'ensemble du territoire 1 million d'emplois et 160 000 entreprises dont 18 000 grandes entreprises, ETI et PME.

Dans le contexte politique actuel instable et pessimiste, et alors que les conséquences des mesures fiscales déjà votées en 2025 ont été défavorables aux entreprises (surtaxe exceptionnelle d'impôt sur les sociétés, report de la suppression de la CVAE, nouvelles taxes sectorielles, alourdissement du versement mobilité régional, fiscalité « verte » déséquilibrée, etc.) la CGF alerte par avance sur les conséquences pour le secteur d'une surenchère fiscale dans le projet de loi de finances pour 2026.

Le risque ?

- Asphyxier l'investissement des entreprises,
- Freiner la croissance des PME et ETI françaises,
- Décrocher face à la concurrence de nos voisins européens.

Les derniers chiffres du baromètre CGF / Xerfi Specific publiés début septembre confirment d'ailleurs la fragilité du secteur : malgré un léger rebond de +1 % sur le deuxième trimestre, la tendance annuelle reste toujours négative (-0,4 % au T2 2025) et la rentrée s'annonce morose. Si certains secteurs comme la santé (+6,5 %) ou l'agroalimentaire (+3,5 %), affichent une reprise plus solide, d'autres continuent à pâtir du marasme économique, comme le bâtiment (-4 %) ou les produits manufacturés (-2 %).

Pour Stéphane Antiglio, président de la CGF :

« Alors que le vote du budget s'annonce confus, l'énième menace d'une accumulation de mesures fiscales, pensées sans visibilité ni cohérence d'ensemble, continue de fragiliser profondément les entreprises du commerce de gros. Toutes ensemble, elles contribuent à la croissance, à l'emploi et au financement de la transition écologique, mais elles ne peuvent le faire que dans un cadre fiscal et réglementaire stable, avec un cap clair et un calendrier tenable. »

Face à l'enjeu, et pour laisser aux entreprises toute leur place pour relancer le pays, créer de la richesse et innover, la CGF souhaite alerter le gouvernement et les parlementaires sur :

- **L'instabilité fiscale générale** : les changements de cap successifs freinent les décisions d'investissement et l'effort de transformation des entreprises. Alors que tout le monde parle de « simplification », le manque de lisibilité va à l'encontre de cet objectif, complexifiant la pérennité économique des entreprises.
- **L'empilement de taxes à visée écologique**, souvent punitives. Conçues sans accompagnement technique ni prise en compte des réalités opérationnelles (manque de véhicules électriques

adaptés, infrastructures insuffisantes), elles vont à l'encontre de leur ambition, limitant les capacités d'investissements des entreprises et donc leur verdissement ;

- **La pression croissante sur le secteur logistique** déstabilise un peu plus les entreprises du commerce de gros, avec des conséquences directes sur l'activité. . La création d'un nouveau versement mobilité régional ou encore le projet d'extension de l'Autorisation d'Exploitation Commerciale pour les entrepôts de plus de 800 mètres carrés en sont de parfaits exemples ;
- **La reconduction possible de contributions exceptionnelles**, comme la surtaxe d'IS (impôt sur les sociétés) votée en 2025, qui pèsent sur l'investissement et l'emploi, sans ciblage ni progressivité. Ce genre de mesures, justifiées par une urgence, sont surtout injustes et entretiennent un climat fiscal défavorable et flou ;
- **L'impérieuse nécessité pour l'Etat de tenir ses engagements.** Le report à 2030 de la suppression de la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), initialement promise pour 2024, puis 2027, contribue directement à affaiblir la lisibilité des trajectoires fiscales, leur application efficace pour les entreprises et compromet la confiance dans l'action publique.

À propos de la Confédération des Grossistes de France (CGF)

À travers l'union de 30 fédérations, la CGF, Confédération des grossistes de France, est l'organisation professionnelle représentative de l'ensemble du commerce de gros : le secteur représente 160 000 entreprises partout en France (dont 18 000 grands groupes, ETI et PME) qui emploient près d'un million de salariés et génèrent plus de 900 milliards d'euros de chiffre d'affaires. En 2025, le secteur recrute 65 000 personnes. Plus d'informations : <https://www.cgf-grossistes.fr/>